

Règles de Bonnes Pratiques de Publications

à l'attention des Praticiens du CHU

Aviesan (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé) a diffusé récemment une charte des publications destinée à tous les laboratoires mixtes de l'Université et autres institutions membre de l'Alliance (dont les CHU) afin de les identifier de façon homogène dans les publications.

Cette charte, qui a été signée par Monsieur Jean-Pierre Dewitte, en tant que Président de la Conférence des Directeurs Généraux des CHU, a été reprise récemment par la nouvelle Université Clermont-Auvergne et les EPST locaux. Elle devra s'appliquer en 2017 sur l'ensemble du site clermontois.

Elle prévoit, pour mentionner le rattachement des auteurs de publication, **d'utiliser la mono-ligne avec la « virgule » comme séparateur de chaque institution sur l'un des deux modèles suivants :**

Soit : université, institution 1, institution2, intitulé du laboratoire, du service ou du centre, ville, pays ;
Soit : intitulé du laboratoire, du service ou du centre, tutelle 1, tutelle2..., université, ville, pays.

Il est spécifié que les intitulés d'organismes ne doivent pas être traduits en anglais, l'ordre hiérarchique peut être descendant ou montant selon les éditeurs.

Si l'éditeur n'accepte pas d'abréviation, il est demandé d'utiliser l'intitulé développé tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Intitulé des institutions

CEA : COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

CNRS : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INRA : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

INSERM : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

IRD: INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

INSTITUT PASTEUR

Université Clermont Auvergne

CHU Clermont-Ferrand

Pour ce qui concerne les équipes du CHU, il conviendra de faire figurer :

- leur appartenance au CHU avec la mention : « **CHU Clermont-Ferrand** » à l'exclusion de toute autre telles que : Hôpital Gabriel Montpied, Hôpital Estaing, Pôle XY... ;

- le **nom du service** en français
- pour les hospitalo-universitaires, la mention : « **Université Clermont Auvergne** » et chaque fois que l'auteur fait partie d'une équipe labélisée, la mention de **l'organisme EPST** (cf liste ci-dessus) auquel appartient cette équipe.

A titre d'exemple, pour un travail réalisé par un clinicien hospitalo-universitaire qui travaille dans un service hospitalier du CHU (Service d'Hépatogastro-Entérologie) et qui émerge à une équipe labélisée (UMR 1071 UCA Inserm M2ISH), les rattachements devront apparaître avec le libellé suivant :

Auteur X₁,

₁ Université Clermont Auvergne, INSERM, CHU Clermont-Ferrand, Service d'Hépatogastro-Entérologie, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Ou

₁ Service d'Hépatogastro-Entérologie, CHU Clermont-Ferrand, INSERM, Université Clermont Auvergne, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Il est bien précisé que **l'on ne doit pas faire figurer le N° d'UMR ou son acronyme dans cette adresse**

Enfin, il est utile de rappeler que les publications résultant des projets financés dans le cadre des appels à projets de la DGOS (PHRC, PHRCI, PHRIIP...) doivent clairement identifier l'établissement de santé porteur du projet et doivent obligatoirement porter la mention du soutien du Ministère de la Santé au titre du programme de recherche considéré : "*This study was supported by a grant from the French Ministry of Health (Nom du programme, année de sélection, n° du projet DGOS (ex PHRCN - 2016 - ...)*". Le versement de la 5^{ème} et dernière tranche de financement des projets est conditionné par l'écriture de cette mention dans les publications concernées.